Conclusion

Autor(en): **Babey, Nicolas**

Objekttyp: **Postface**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **60 (2002)**

Heft 3: **Service public : vers de nouvelle régulation**

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CONCLUSION

Nicolas BABEY
HEG de Neuchâtel, Suisse
nbabey@mydiax.ch

En matière de gouvernance publique, il est banal de dire que nous vivons depuis plus de dix ans une période de transition. Si dans la dernière décade, les débats sur la « bonne gouvernance » se cristallisaient encore autour de deux pôles politiques bien distincts – libertarisme (« pensée unique ») versus égalitarisme (« Etat providence ») – les contributions rassemblées ici dénotent pour la plupart une évolution dans la manière d'appréhender les multiples problématiques que cette évolution génère.

On ne parle bien de types d'Etat ou de formes de gouvernance publique qu'en saisissant à la fois les modalités de gestion des objets qui caractérisent ces différentes formes de gouvernance et les principes éthiques qui fondent et autorisent ces mêmes modalités. Si les débats de la dernière décennie ont fini par redécouvrir – presque avec étonnement – la notion de bien commun, les contributions de ce cahier enrichissent ces mêmes débats en appréhendant « par le bas » des « objets concrets » tels que la loi sur l'électricité, la formation, la sécurité sociale, etc. L'évocation de ces infrastructures de base et les questions que leur gestion pose font systématiquement retour sur leur justification éthique. Matthias Finger a bien raison de souligner que la notion de service public est devenue confuse puisque sa justification éthique aurait aujourd'hui tendance à se dérober !

Confuse ? Peut-être pas tant que ça... A y regarder de plus près et au delà des appartenances scientifiques, politiques et professionnelles diverses des auteurs de ce cahier, il semble bien qu'une forme de consensus s'esquisse autour de certains principes nouveaux. Le débat ne se focalise plus autour de la régulation versus dérégulation. Comme le soulignent avec pertinence Frédéric Varone et Isabelle de Lovinfosse, c'est plutôt sur les conditions de re-régulation publique que le débat se déplace.

Les notions de subsidiarité, de partenariat public-privé, « d'Etat accompagnateur » ou « incitateur », de décentralisation des responsabilités, de structures de type bottom-up et même de gestion par objectif semblent être largement admises. Une convention ou Cité nouvelle, qui devrait intéresser David Giauque, est peut-être en train de se dessiner. C'est bien sur l'équipement ou la régulation de cette nouvelle convention qu'il faut aujourd'hui comprendre les enjeux publics évoqués dans ce cahier. Ainsi, rares sont ceux qui, en Suisse,

contestent la nécessité d'une loi sur le marché de l'électricité ; ce n'est pas tant sur son existence mais plutôt sur son contenu que se développent des conflits politiques.

Osons un soupçon d'optimisme : la notion de service public est certes devenue floue mais sa lecture difficile est certainement liée à sa fragile justification éthique. Si le pessimiste décèle d'abord des signes d'instabilité voire d'anarchie dans l'évolution de la notion de service public, nous percevons plutôt un processus de « mise en ordre » touchant à la fois aux conditions matérielles de re-développement desdits services ainsi qu'à leur appui normatif et éthique. Autrement dit, si les modèles de gestion administrative ne manquent pas, ils doivent aujourd'hui convaincre le plus grand nombre d'une légitimité qui ne saurait se contenter du seul critère d'efficacité.